

Suite à la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) cette commission a, par décision en date du 6 mai 2020, désigné Madame Corinne LARRUE (corinne.larrue@garant-cndp.fr) en tant que garante de la concertation préalable portant sur le projet de création du port de Coupvray, sur les développements immobiliers liés et sur la mise en compatibilité du PLUI du Val d'Europe qu'il emporte. **(Annexe pièces administratives n°2)**

Le dispositif de concertation prévu par la délibération est un minimum, il a été complété par Val d'Europe Agglomération en accord avec les Elus de Coupvray suite aux propositions de la garante de la procédure et en tenant compte du contexte sanitaire lié au COVID 19.

--- / .../

Il est également précisé que les habitants de Coupvray ont été, **dès l'origine**, informés du projet du port, en effet :

La municipalité de Coupvray a régulièrement informé ses habitants de sa volonté de développer l'attractivité touristique de sa commune notamment par la création d'un port de plaisance sur le canal de Chalifert. Le maire en fait état dans son éditorial du magazine de Coupvray de janvier 2017.

La cérémonie des vœux en décembre 2017 a été l'occasion pour le maire de présenter le projet dans son discours avec à l'appui la projection d'une vidéo sur le futur port.

Depuis cette vidéo est présente sur le site internet de la commune et un article sur le projet de port est également présent sur le site internet de Val d'Europe Agglomération.

Enfin à maintes reprises en 2017, 2018, 2019, des articles de presse sur le projet de port sont parus dans la presse locale Le Parisien, La Marne, le Magjournal.

Enfin le n°2 de Coupvray Mag de septembre 2020 fait état de la prochaine concertation sur le projet de port de Coupvray.

Des demandes de **réservation d'anneaux** ont déjà été faites auprès de la commune de Coupvray.